

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 03 février 2020 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2020-01-20

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingtième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents:

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no.2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no.4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Charbonneau;

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2020-01-001

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 20 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-002

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 ET 18 DÉCEMBRE 2019 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019.

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances extraordinaires tenues les 16 et 18 décembre 2019 et de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2019, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter les procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 et 18 décembre 2019 et le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 tels que rédigés par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2020-01-003

INVITATION AU SOUPER ANNUEL DE LA PAROISSE ST-ANDRÉ.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 30 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Fabrique de la Paroisse St-André pour l'achat d'UN (1) billet à 30,00 \$, afin de permettre à une personne d'assister au souper annuel de la Paroisse St-André, qui aura lieu le 1^{er} février prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-004

INVITATION À UNE DÉGUSTATION GASTRONOMIQUE VINS ET FROMAGES ORGANISÉE PAR LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 420 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Foire agroalimentaire de la région d'Acton, pour l'achat de SIX (6) billets au coût de 70,00 \$ chacun, pour assister à la « Dégustation gastronomique vins et fromages » qui aura lieu le 15 février 2020, au Centre sportif d'Acton Vale, salle 5.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-005

INVITATION AU SOUPER SPAGHETTI DE L'ORGANISME HORIZON SOLEIL.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 15 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Horizon Soleil pour l'achat d'UN (1) billet à 15,00 \$, afin de permettre à une personne d'assister au souper spaghetti, qui aura lieu le 8 février prochain au Centre de bénévolat d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2020-01-006

RÉSOLUTION CONCERNANT LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS RELATIF AU TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020.

Attendu que lors de la séance du 18 décembre 2019, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organiques pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que ce conseil refuse l'adoption du budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organiques déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis; copie du dit budget supplémentaire étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-007

RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT L'EXEMPTION DE TAXES POUR « LE CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI COMTÉ JOHNSON ».

Considérant que « le Carrefour jeunesse emploi comté Johnson » a complété le formulaire relatif à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières, le 9 décembre 2019;

Considérant que «le Carrefour jeunesse emploi comté Johnson » a soumis le 19 décembre 2019, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 975, rue Boulay, bureau 202 à Acton Vale et dont l'organisme est le seul utilisateur;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale donne une opinion favorable à la Commission municipale du Québec, pour le maintien de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières, demandée par le Carrefour jeunesse emploi comté Johnson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-008

ADHÉSION À L'ENTENTE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) ET ÉNERGIR, S.E.C.(« ÉNERGIR »).

Attendu que les municipalités sont, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

Attendu que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ce réseau de distribution;

Attendu qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le

territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

Attendu qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Attendu que le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

Attendu que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

Attendu que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises;

Que copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-009

ENTENTE AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL EN ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE POUR LE PROJET *EMBARQUE! MONTÉRÉGIE*.

Attendu que le projet *Embarque! Montérégie* fait la promotion du covoiturage en créant un réseau de stationnement réservé au covoiturage en Montérégie. Cela a pour but de permettre aux conducteurs et aux passagers de se rejoindre à un endroit central, sécuritaire, légal et gratuit;

Attendu que la mobilité des citoyens fait partie des préoccupations de la Ville d'Acton Vale, l'amélioration des infrastructures pour favoriser le covoiturage vient compléter les autres options de transport de la municipalité comme le transport collectif et le réseau cyclable;

Attendu que l'entente avec le CRE Montérégie est à faible coût et n'est pas très contraignante pour la municipalité. Les responsabilités de la Ville d'Acton Vale envers les cases réservées au covoiturage restent les mêmes que celles prévues pour les stationnements municipaux : une surveillance minimale et l'entretien (dénivelage);

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente à intervenir entre les parties, pour une durée indéterminée, avec renouvellement annuel automatique le 15 mai de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-010

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LA SIGNATAIRE D'UNE OFFRE DE SERVICES AVEC EUROFINS ENVIRONEX.

Attendu que la firme Eurofins Environex a soumis une offre de services concernant les analyses de laboratoire relatives à la qualité de l'eau potable;

Attendu que les tarifs proposés seront applicables à l'article 4.7 du règlement 009-2019 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre de service soumise par la firme Eurofins Environex, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-011

RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC QUE LA PRÉSENTE RÉSOLUTION TIENNE LIEU DE DÉPÔT DE GARANTIE DE LA PART DE LA VILLE D'ACTON VALE.

Considérant que la Ville d'Acton Vale prévoit effectuer ou faire effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc, etc.) au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

Considérant que les travaux prévus seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que dans chacun de ces cas, la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou permission de Voirie avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant également que la Ville d'Acton Vale doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention ou permission de Voirie est délivré par le ministère des Transports du Québec;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le

conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal de la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de dépôt de garantie de la part de la municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

Que la Ville s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de Voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de Voirie demandée;

Que le contremaître des Travaux publics de la ville soit habilité à signer les demandes de permis d'intervention ou permission de Voirie, selon le cas, à titre de représentant autorisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-012

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE OFFRE DE SERVICE SOUMISE PAR MS GESLAM.

Attendu que MS Geslam a soumis une offre de service relative à la fourniture d'une solution « Vigiflex » pour les serveurs et les postes infogérés, ainsi que pour le contrat de maintenance annuel jusqu'au 31 décembre 2020;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 23 487.00 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-xx-414 à MS Geslam pour des serveurs et postes infogérés total « Vigiflex », ainsi que pour le contrat de maintenance annuel jusqu'au 31 décembre 2020;

D'autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la ville, ladite offre de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Service incendie – décembre 2019;
- b) Cahier d'enregistrement – Règlement 011-2019 « Règlement pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles ».

Le conseil prend acte.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Services techniques
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2020-01-013

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 780 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 à l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette association pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-014

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 27-11-2019 au 31-12-2019	183 972.60 \$
• Paiements par AccèsD du 01-12-2019 au 31-12-2019	158 564.25 \$
• Salaires et REER pour le mois de décembre 2019	227 544.16 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de décembre 2019	146 964.42 \$
Grand Total	717 045.43 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-015

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE LA VILLE D'ACTON VALE POUR L'ANNÉE 2020.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter la liste des dépenses incompressibles de la Ville d'Acton Vale pour l'année 2020, telle que soumise, au montant total de 5 033 776 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-016

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES PAIEMENTS DANS DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'autoriser le paiement pour l'exercice 2020, dans des circonstances particulières :

1. Le paiement des dépenses incompressibles découlant d'une résolution autorisant ces dépenses.
2. Les paiements effectués aux fins de profiter d'un escompte ou afin de ne pas encourir de frais d'intérêt, de pénalité ou de coupure de service.
3. Le paiement des remboursements des dépenses aux employés afin de se conformer aux exigences des conventions collectives et/ou toute autre convention de travail.
4. Le paiement d'une dépense afin de se conformer à un contrat, à une entente, à un bail ou à la loi.
5. Le paiement d'une dépense reliée aux honoraires exigés pour les animations offertes à la bibliothèque municipale.
6. Les remboursements en capital et intérêts ainsi que l'escompte relativement à la dette à long terme.
7. Le remboursement de prêt au fonds de roulement tel que prévu au budget de l'exercice.
8. Le paiement des remboursements de trop-perçu et de toute somme à payer figurant comme passif.
9. Le paiement de certains déboursés aux institutions financières concernées lors de refinancements d'emprunts à long terme.
10. Le paiement de la quote-part à la MRC et à la RIGDRM.
11. Le paiement de la formation et/ou congrès afin de respecter la date limite d'inscription.

12. Le paiement pour l'entretien du passage à niveau.
13. Le renflouement des petites caisses.
14. Les autres cas d'exception approuvés par la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-017 **DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS.**

Attendu que dans l'exercice de ses fonctions, madame Sylvie Guay, trésorière, doit effectuer différentes dépenses de nature courante pour le bénéfice de la Ville;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil municipal approuve la demande d'une carte de crédit ayant comme nom de détenteur madame Sylvie Guay, trésorière, auprès de Visa Desjardins pour une limite maximale de 2 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-018 **RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE PLACEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2020 ET/OU TOUT AUTRE PROGRAMME D'AIDE À L'EMPLOI ET DÉSIGNER LA SIGNATAIRE DESDITES DEMANDES.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la responsabilité du Programme Emploi d'été Canada 2020 et/ou tout autre programme d'aide à l'emploi et que la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications soit autorisée au nom de la Ville d'Acton Vale à signer tout document officiel concernant le ou les programmes et ce, avec le Gouvernement du Canada;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le ou les programmes soumis seraient subventionnés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-019 **RÉSOLUTION AFIN D'AUTORISER LE PAIEMENT AUX EMPLOYÉS(ES) DU PARTAGE DE RÉDUCTION DU TAUX DE L'ASSURANCE-EMPLOI.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser une dépense, ainsi que le paiement aux employés(es) de la somme suivante :

Partage de réduction du taux de l'assurance-emploi pour un montant de 706.88 \$ correspondant à une portion de 5/12 de la somme totale

économisée à même les postes budgétaires 02-xxx-00-232.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-020

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.

Attendu que le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires vient à échéance le 1^{er} mars 2020;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, des soumissions par voie d'appel d'offres, pour la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2020 au 1er mars 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-021

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'APPELS D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE 2020.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appels d'offres, des soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-022

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'APPELS D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'UN CHARGEUR SUR ROUES.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appels d'offres, des soumissions pour la fourniture d'un chargeur sur roues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-023

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BORDURES MOULÉES EN PLACE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-024

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE TOURNOI PROVINCIAL MIDGET D'ACTON VALE.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale pour l'organisation d'un tournoi d'hockey du 3 février au 16 février 2020 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-025

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS, SUR INVITATION, POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CAMP DE JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, des **soumissions sur invitation**, pour la fourniture de services de camp de jour pour l'été 2020-2021 avec option pour 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-026

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE – PISTE CYCLABLE – 2019-2020.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a présenté une demande d'aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte, pour la partie de La Campagnarde située à l'intérieur des limites de la ville;

Attendu que le récréologue soumet pour fins d'approbation le détail des dépenses engagées en 2019;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte, tel que soumis par le récréologue, le rapport faisant état du coût des travaux effectués en 2019 pour un total de 15 714.84 \$;

Que la Ville d'Acton Vale confirme la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la demande comme étant de l'ordre de 2 361 mètres de piste cyclable en site propre;

Que la Ville d'Acton Vale certifie par les présentes que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

Que la Ville d'Acton Vale demande une aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte du Ministère des Transports pour la piste cyclable La Campagnarde, pour une longueur de 2 361 mètres, et ce, pour un montant admissible de 15 714.84 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-01-027

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR L'ACQUISITION D'APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANT ET AUTONOME (APRIA) 4 500 PSI.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le directeur du service incendie à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour l'acquisition d'appareil de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA) 4 500 psi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h12.

M. Loucas Sévigny	<ul style="list-style-type: none">• Demande quels sont les développements relativement à sa demande concernant la longueur des remorques acceptées à l'Écocentre.
-------------------	---

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 17.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix-sept minutes (20;17).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date